

Presentz : Claude Archimbaud et Laurent Rave, mandeurs du Consulat de ladicte ville, tesmoingtz. » (BB. 76.)

Quant aux fausses portes de Saint-Marcel, du Griffon et de Saint-Vincent, comme ces constructions n'ont été démolies qu'en 1559, c'est-à-dire plusieurs années après l'achèvement du grand plan scénographique, leur indication ne peut servir à la détermination de sa période d'exécution. Il en est de même des emplacements et jardins clos de murs, que l'on remarque au-devant des églises des Jacobins et des Cordeliers, qui furent convertis en place publique dans le courant de l'année 1557, en même temps que monsieur le chevalier de Grignan, lieutenant général pour le Roi au gouvernement de la ville de Lyon, faisait ouvrir le long du fleuve un chemin de ronde depuis le pont du Rhône jusqu'au boulevard Saint-Clair.

Mais nous retiendrons le prolongement au travers des fossés de la Lanterne, de la rue tendant de la porte Saint-Marcel à l'église Saint-Pierre, amélioration qui, décidée en 1554 et exécutée en 1555, ne figure pas sur le plan. Voici les documents relatifs à l'ouverture de cette voie publique :

« Le mardy, seiziesme jour du moys doctobre mil cinq cens cinquante quatre, en l'hostel commun, apres mydy.

« Claude Laurencin, seigneur de Riverie, Symon Court, Anthoine Bonyn, Claude Montconis, Jehan Henry, Cezar Gros, Francoys Rezinent, Anthoine Vincent.

« Pour la comodite des habitans de ladicte ville et des estrangiers qui viennent en icelle du couste de la porte de Saint Sebastien. Actendu que les murailles de ladicte ville sont parfaites et la ville close dudict couste Saint Sebastien. A este ordonne faire rompre et ouvrir la muraille de ladicte ville estant sur les fossez de la porte de la Lanterne, au droict et de la largeur de la rue tendant de leglise Saint